

## Réponse écrite à la question de Mme Maria Grazia Velini "Précarité des familles et épicerie caritative"

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil Communal du 4 décembre 2024, Mme Maria Grazia Velini, Conseillère communale, a posé plusieurs questions à la Municipalité concernant la précarité des familles et l'épicerie caritative *Caritas*.

La Municipalité y répond comme suit :

### 1. Est-ce que la Commune de Morges subventionnait l'épicerie caritative ?

La Commune de Morges a octroyé plusieurs aides financières ponctuelles en 2012 et en 2017 à l'épicerie caritative. Celles-ci provenaient de la réaffectation des produits du Temple.

### 2. Si oui à quelle hauteur ?

En 2012 et 2017, des montants de respectivement CHF 12'900.00 et CHF 2'850.00 ont été attribués à l'épicerie Caritas de Morges. Par ailleurs, pour soutenir l'ensemble des activités de Caritas, le Service de la cohésion sociale a versé deux montants, un de CHF 1'000.00 en 2020 et un de CHF 2'000.00 en 2022.

### 3. Lors de l'annonce de la fermeture, est-ce que Caritas a eu des entretiens avec la Municipalité de Morges ?

Oui, après réception de l'information de fermeture, une rencontre s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 pour permettre à Caritas d'expliquer les raisons de l'arrêt de l'épicerie mobile à Morges.

### 4. Si oui pourquoi ces entretiens n'ont pas abouti au maintien de la structure ?

La décision de fermeture de l'épicerie caritative avait déjà été actée et annoncée par Caritas à la Municipalité par correspondance en date du 17 janvier 2019.

### 5. Quelles sont les raisons de l'arrêt de l'épicerie mobile ?

Caritas a invoqué plusieurs raisons pour justifier cet arrêt :

- le modèle économique de l'épicerie mobile était jugé non pérenne ;
- les charges de fonctionnement ne permettaient pas le maintien de l'épicerie mobile à Morges ;
- des difficultés financières dues à un manque de ressources publiques et privées.

Les client-es ont été informé-es de cette fermeture et redirigé-es vers d'autres épiceries Caritas situées à Lausanne, Vevey et Yverdon.

### 6. Est-ce que Morges subventionnait cette structure ?

Comme évoqué dans la réponse à la question 1, la Ville de Morges ne subventionnait pas l'épicerie caritative mais a soutenu ponctuellement la prestation en 2012 et 2017.

### 7. Pourquoi Caritas n'a pas trouvé les solutions promises en 2017 ?

Les solutions envisagées par Caritas en 2017 n'ont peut-être pas été viables pour des raisons de financement, notamment l'absence de ressources suffisantes, tant publiques que privées.

### 8. Est-ce que la Municipalité de Morges a l'intention de réouvrir une épicerie caritative ou une autre structure en collaboration avec Caritas ou une association morgienne qui œuvre pour les personnes en précarité ?

Actuellement, la Municipalité de Morges n'a pas envisagé la réouverture d'une épicerie caritative ou d'une structure similaire en collaboration avec Caritas.

Plusieurs associations œuvrent déjà sur le territoire de Morges pour soutenir les personnes en situation de précarité :

- l'association La Halte, qui organise des distributions alimentaires tous les mardis après-midi. Des sacs de produits frais sont distribués aux personnes référencées par des acteurs tels que les accueillants des églises, les assistants sociaux du Centre social régional (CSR), Caritas ou le CMS ;
- les Cartons du Cœur, basés à Tolochenaz, qui offrent également une aide alimentaire d'urgence ;
- d'autres associations sociales et caritatives, telles que Saint-Vincent-de-Paul, Espace Prévention, et Le Relais, qui apportent des aides financières ponctuelles ou des bons alimentaires.

Dans l'ensemble, ces structures constatent une augmentation de la demande au cours des deux dernières années, principalement de la part des familles de classe moyenne, en raison de l'inflation. À l'heure actuelle, elles sont toutes en mesure de répondre aux besoins des habitantes et habitants. Toutefois, la Municipalité reste attentive à cette évolution et maintient un lien régulier avec ces associations, notamment via un réseau qui réunit l'ensemble des associations et acteurs locaux œuvrant pour les personnes en situation de précarité.

Pour rappel, ce réseau a été mis en place à la suite de la crise du COVID-19 qui avait permis en 2021 d'augmenter le soutien aux associations sociales luttant contre la précarité à Morges<sup>1</sup> :

- un montant de CHF 25'500.00 a été attribué au Service d'aide familiale (SAF) ;
- un montant de CHF 50'000.00 a été attribué à l'association St-Vincent de Paul ;
- un fonds de CHF 100'000.00 a été créé pour soutenir les associations sociales rencontrant des difficultés suite à la crise du COVID-19.

**9. Un frigo solidaire en libre-service était ouvert en 2023 par la société Free.Go dans les locaux de l'Armée du Salut. Est-il toujours opérationnel ?**

Oui, ce frigo solidaire est toujours opérationnel et fonctionne de mieux en mieux depuis l'année 2024.

**10. À qui ce frigo s'adresse-t-il ?**

Ce frigo est destiné aux personnes en situation de précarité, pour leur permettre d'accéder à des denrées alimentaires gratuitement et à toute personne souhaitant contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire en y déposant ou en récupérant des aliments.

L'association Free.Go s'inscrit dans une vision plus large, qui aspire à devenir un acteur incontournable de la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'accès à une alimentation pour tous.

Sa mission est de promouvoir l'égalité et l'inclusion, valoriser chaque aliment en leur donnant une seconde vie et sensibiliser la société (population, secteur privé, public et parapublic) à ces enjeux.

**11. Comment la population est informée de l'existence de ce service ?**

L'information concernant le frigo solidaire est diffusée par divers moyens, notamment les communications de l'Armée du Salut, le réseau des acteurs sociaux (CSR, associations, etc.) et les réseaux sociaux.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

**Adoptée par la Municipalité dans sa séance du 27 janvier 2025.**

**Réponse au Conseil communal en séance du 5 février 2025.**

---

<sup>1</sup> [Préavis N° 2/2.21 : Demande d'un crédit de CHF 184'000.00 pour soutenir les associations sociales actives à Morges et lutter contre la précarité suite à la crise du COVID-19](#)